

DÉPARTEMENT
De l'Aude



ARRONDISSEMENT
De Narbonne

MAIRIE DE GRUISSAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-084 Séance du 26 septembre 2022

**Convention de conception et réalisation d'une œuvre d'art : 5 stèles en hommage aux migrants
disparus en mer**

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1^{er} adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.

PRÉSENTS :

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH –
GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J -
LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

PROCURATIONS :

- CODORNIOU D à CAREL M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

ABSENTS OU EXCUSÉS :

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
011-211101704-20220926-2022-084-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire rappelle que la commune de Gruissan, soucieuse du sort des réfugiés disparus en mer, a élaboré en lien avec les partenaires associatifs un programme de sensibilisation ainsi que le lancement d'un appel à manifestation pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art en hommage à ces hommes, femmes et enfants.

Ce projet a donné lieu à la mise en place d'une convention avec les deux artistes sélectionnés par le comité de pilotage, La Ligue des Droits de l'Homme et l'Office de Tourisme de Gruissan qui précise les objectifs, les engagements, les moyens et les obligations de chacune des parties.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°6 « Culture, Patrimoine », du 08 septembre
Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

- ↳ D'approuver les termes de la convention annexée à la présente entre la Ville de Gruissan, les Artistes sélectionnés, La Ligue des Droits de l'Homme et l'Office de Tourisme de Gruissan ;
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Michel CAREL



La Secrétaire de séance,

Marie-Lou LAJUS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Lou Lajus', written over a circular official seal.



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat le... 29/09/2022

Publication le.....

Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan-Manuel BACO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joan-Manuel Baco', written over a circular official seal.